

République française
Département de l'Ardèche
Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional des
Monts d'Ardèche.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2016

N° CS 09/2016 -2

Budget : Décision modificatives

En deux mille seize, le vingt septembre, à Monsatier-sur-Gazeille à 17h30, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lorraine Chenot.

| | |
|---|---|
| Nombre de voix en exercice : 307 Nombre de voix présentes: 81 Nombre de voix présentes et représentées :156 | <u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u> Transmis par ACTE le : 27/09/16 AR N° : 007-250702388- 20160920-CS_22009 DE-1-1 |
| VOTES : Pour : 152 Contre : 0 Abstention : 4 Date de convocation : le 6 septembre 2016 | |

Délégués à titre délibératif :

Délégués des Départements :

Présents : Jérôme DALVERNY, Raoul L' HERMINIER, Bernadette ROCHE, Nathalie ROUSSET

Représentés : Laurence ALLEFRESDE, Bérangère BASTIDE, Sandrine CHAREYRE, Sylvie DUBOIS, Laurent UGHETTO, Maurice WEISS,

Absents : Sabine BUIS, Max CHAZE, Christian FEROUSSIER, Martine FINIELS, Laëtitia SERRE,

Excusée : Laëticia BOURJAT, Jean-Pierre CONSTANT, Jacques DUBAY, Christine MALFOY, Anne VENTALON,

Délégués des Régions :

Présents : Sandrine GENEST, Isabelle MASSEBEUF,

Représentés : Caroline Di VINCENZO, Virginie FERRAND, Jean-Claude FLORY,

Absent : François JACQUART, Valérie MALAVIEILLE, Antoine MELLIES, Céline PORQUET

Délégués des Communes :

Présents : Maurice BOCCARD (AILHON), Franck LACONDEMINÉ (AJOUX), Gérard MOUNIER (ASTET), Agnès AUDIBERT (BEAUMONT), Jean-Pierre REYMOND (BURZET), Pierre FRAYSSE (LE CHAMBON), Geneviève SAGLIO (CREYSSEILLES), Guy DALLARD (DORNAS), Béatrice SAUVIGNET (LES ESTABLES), Odile AUDIBERT (FAUGERES), Christian CHORLIET (FAY SUR LIGNON), Thierry LECLERC (FREYGENET LA CUCHE), Sylvie DEVES (GRAVIERES), BÖLHE Patrick (JAUNAC), Bernard VEDOVATO (JOANNAS), Marie-Claire PAQUELET GARDES (JOYEUSE), Thérèse DAMS (JUVINAS), Bernard CROS (LABASTIDE/BESORGUES), Julie SAVARY (LABATIE D'ANDAURE), ALLIX Dominique (LACHAMP- RAPHAEL), NOUGIER Maxime (LAVIOLLE), Ronna CHALVET (MALARCE), Chantal MEBREK (MALBOSC), Marie-Josée SOLE-GIRAUD (MEZILHAC), Laure JOURDAN (LE MONASTIER SUR GAZEILLE), Jacques Henry POINTEAU (MOUDEYRES), Christian BROUSSE (PLANZOLLES), Guillaume ALLEGRE (PRADES), Jean-Jacques PEIRO (PRESAILLES), François AUDIBERT (RIBES), Francis CHABANE (ROSIERES), Nicole CHAUDIER (SAINT APPOLINAIRE DE RIAS), HOCQUET Agnès (STE MARGUERITE LAFIGIERE), Francis GIRARDOT (ST MARTIN DE VALAMAS), Lorraine CHENOT (ST MELANY), Alain FEOUGIER (ST MICHEL DE BOULOGNE), Jean Daniel BALAYN (ST MICHEL DE CHABRILLANOUX), WIOT Claude (ST PRIVAT), Patrick PRIEZ (ST PRIX), Philippe GIBAUD (SILHAC), Jérôme DEQUIDT (VALGORGE), Nadine BABIN (LES VANS), Agnès MEYSSONNIER (VERNON), Gérard GOULLEY (VERNOUX),

Représentés : Jean-Pierre ANCHISI (CHALENCON), Robert THIOILLIERE (GENESTELLE), CRESTON Philippe (ISSAMOULENC), Bruno GORRIS (JAUJAC), Jean-Claude BOIRON (LABEGUDE), GUILLET Pascale (LABOULE), Jacky CHOSSON (LAMASTRE), Serge BADUFLE (LES NONIERES), Geneviève AUDIGIER (PEREYRES), Christine ZALHES (LA ROCHETTE), Robert BRUGERE (LAURAC), Corentin Pierre (ST ANDRE LACHAMP), Michel LANDREIN (ST BASILE), Michel MIALON (ST CIRGUES EN MONTAGNE), Sylvette BRIVET (ST CIERGE LA SERRE), Camille CONSTANTIN (ST CIRGUES DE PRADES),), Dominique RANC (ST LAURENT LES BAINS), Jean-Claude PIZETTE (ST MAURICE EN CHALENCON), Gérard FARGIER (ST PIERRE DE COLOMBIER), Pierre TISSIER (ST PIERREVILLE), Marlène FOLCHER (ST VINCENT DE DURFORT), Briec MEVEL (LA SOUCHE), Gérard BROUILLARD (THUEYTS), Jean-Marie VIALLE (VEYRAS), Julie MALLON (VINEZAC).

Absents: Michel CHAUSSINAND (ACCONS), Alain VALENTIN (AIZAC), Julien TISSIER (ALBON), Gabin AYMARD (ANTRAIQUES), Françoise DEGOMBERT (ASPERJOC), Daniel CLARO (BARNAS), Georges PAGANI (BEAUVENE), Ludovic REDER (BOREE), Thierry CHAMPEL (BORNE), David TESTUD (CHAMBONAS), Franck DUVERT (CHANEAC), Alain FERRIER (CHASSIERS), Isabelle LAMBERT (CHAUDEYROLLES), TEYSSIER Raoul (CHIROLS), Stéphane VOLLE (COUX), Daniel BARBAROSSA (DESAIGNES), Georges DUGAS (DOMPNAC), Gérard BROSSE (DUNIERE), Jacqueline MOULIN (FABRAS), Alexandre ROURESSOL (FONS), Christian KANDOUCCI (GLUIRAS), Marie-Josée SERRE (GOURDON), Jacky MOUNIER (INTRES), Raymond FAYOLLE (LABLACHERE), Sébastien COGET (LACHAPELLE/AUBENAS), Pierre FERRAND (LACHAPELLE/CHANEAC), Pernille GINOUX (LALEVADE), Maryse AMET (LARGENTIERE), Pierre Thibault LOUCHE (LAVAL D'AURELLE), Julien ANDRE (LENTILLERES), Claude FOURNET (LOUBARESSÉ), Mireille CHAREYRON (MARS), Jean Marie GARDIEN (MAYRES), Didier BERAL (MERCUER), Eric LHOPITEAU (MEYRAS), Chantal PAJOT HELLEBOID (MONTPEZAT), Joël FOURNIER (MONTSELGUES), Gérard VALLON (NOZIERES), Cécile PARNOTTE (LES OLLIERES), Hubert LE POITEVIN PAYZAC), Jacques BAYONI (PONT DE LABEAUME), Claudette PAGE (POURCHERES), Jean-

Paul PAULMIER (PRANLES), Raymond SOULERIN (PRUNET), Gilles PEREAU (ROCHER), Merryl ZELIAM (ROCLES), Jocelyn GELLY (SABLIERES), Francis ENJOLRAS (SAGNES ET GOUDOULET), Christophe GAUTHIER (SAINT AGREVE), Alain MARION (ST ANDEOL DE FOURCHADE), Arnaud MISSET (ST ANDEOL DE VALS), Maurice SANIEL (ST CIERGE /LE CHEYLARD), Nadège CHAMBON (ST CLEMENT), Michel JARLUT (STE-EULALIE), Franck BRECHON (ST ETIENNE DE BOULOGNE), Hervé MARTIN (SAINT ETIENNE DE SERRES), Sandrine JULLIEN (ST GENEST DE BEAUZON), Sonia MERCURY (ST GENEST LACHAMP), Joël CHARRETTE (ST JEAN CHAMBRE), CLARET Ludovic (ST JEAN ROURE), Aurélia BOUVAREL (ST JOSEPH DES BANCS), Michel GENOT (ST JULIEN BOUTIERES), NURY Denise (ST JULIEN DU GUA), Hervé BLACHERE (ST JULIEN DU SERRE), Roland LUQUET (SAINT JULIEN LABROUSSE), Géraldine FAURE (ST MARTIAL), Annie VANDERSTICHELEN (ST PIERRE ST JEAN), Christophe MOINS (ST SAUVEUR DE MONTAGUT), Joël BOYER (UCEL), Nathalie BREYSSE (USCLADES ET RIEUTORD), Francis CLUTER (VALS LES BAINS), Max TOURVIEILHE (VESSEAUX),

Excusés : Frédéric Eymard (ARCENS), Nathalie POINTET (MARCOLS), COTTA Marcel (MARIAC), Karine BROSSE (ST CHRISTOL),

Délégués des Villes-portes :

Absents : André BASTIDE (AUBENAS), Michel VALLA (PRIVAS)

Délégués des Communautés de communes :

Présents : René SOULELIAC (ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS), Edmond Fargier (PAYS AUBENAS VALS), Dominique COUTURIER (PAYS DE LAMASTRE), Eric LESPINASSE (SOURCE DE LA LOIRE), Franck JOUFFRE (VINOBRE),

Représentés : Alain GIBERT (PAYS BEAUME DROBIE), Nathalie MALET TORRES (PRIVAS CENTRE ARDECHE),

Absents: Marc CHAMPEL (CEVENNES ET MONTAGNE ARDECCHOISE), Monique DOLADILLE (PAYS DES VANS EN CEVENNES), Arlette ALLARD (PAYS DE VERNOUX), Agnès MAIGRON (VAL DE LIGNE), Dominique Pascal BAILLY (VAL EYRIEUX),

Invités :

Présents: Yannick DURAND (Département de la Haute Loire), Frédéric GIRARD (Région AURA)

Excusés: Laurent WAUQUIER (Présidente de la Région AURA), Eric MAIRE (Préfet de Haute Loire), Alain TRIOLLE (Préfet de l'Ardèche), Eléodie SCHES (Sous-préfecture de Largentière), Dominique VENTURE (Paierie départementale), Gérard ROCHE (Sénateur),

Les décisions modificatives sont détaillées comme suit.

Sur la partie statutaire, elles portent principalement sur l'intégration des résultats 2015 qui se traduit par:

- En section de fonctionnement, l'excédent reporté est de 36 900 €,
- La section d'investissement est équilibrée avec 66 818€ en dépenses et recettes.

Les décisions modificatives portent également sur :

- L'enregistrement d'amortissements complémentaires pour 547 euros,
- La modification de la convention de mutualisation du poste Energie avec le Syndicat mixte d'Ardèche méridionale, votée en bureau syndical du 14 janvier 2016 : diminution de la période à 6 mois soit - 5 000 euros,
- L'avenant à la convention relative à la mise en œuvre du protocole cadre du grand projet Rhône-Alpes « Caverne du Pont d'Arc » voté en bureau syndical du 3 mai 2016 et fixant la participation totale du Parc à 5 000 €.

Concernant la partie programme d'actions :

Suite au courrier du président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 15 juin 2016, annonçant une baisse globale des crédits alloués au programme d'actions 2016 de 50%, le bureau syndical du 21 juin a été sollicité pour modifier les plans de financement de sept actions, avec une baisse de cinq actions en fonctionnement et deux actions corrigées en investissement. Egalement, onze actions inscrites au programme 2016 sont à retirer, elles pourront éventuellement être reportées en 2017.

Les décisions modificatives portent sur:

- Sept actions modifiées:
 - Architecture durable (-3 500 euros)
 - Accueillons la nature au jardin (-2 312 euros)
 - Fête du bois et de la forêt (-6 000 euros)
 - Marque Parc et CETD (-7 500 euros)
 - Castagnades (- 2 000 euros)
 - Valorisation du patrimoine vernaculaire des communes atligériennes (Inscription au budget du fait du changement de maîtrise d'ouvrage)
 - Réalisation d'une exposition sur le pastoralisme (action initialement inscrite en section de fonctionnement, portée à la section d'investissement au vu de la nature des dépenses)
- Huit actions retirées :
 - Entrées du Parc (25 000 euros)
 - Coup de pouce urbanisme (20 000 euros)
 - Programme de conservation de la flore remarquable (12 200 euros)
 - Projet de recherche sur le sanglier (10 000 euros)
 - Toits de montagne (5 000 euros)
 - Promotion de la myrtille sauvage (6 000 euros)
 - Les ateliers pédagogiques du Parc (5 000 euros)
 - Développement de nouvelles approches éducatives (31 000 euros)

Trois actions en maîtrise d'ouvrage déléguée, non inscrites au budget, ont également été annulées : Coup de pouce Ma commune grandeur Nature (19 100 euros) et Petit patrimoine en chemin (10 000 euros) et Coup de pouce Bouquet énergétique (40 000 euros).

Par ailleurs, de nouvelles actions (fiches techniques jointes en annexe 3) sont proposées :

- Diagnostics culturels (12 000 euros financement Département de l'Ardèche)
- Ingénierie supra communautaire (30 000 euros financement Leader partenariat Ardèche³)
- Reconquête de la châtaigneraie (51 956 euros financement Leader Région AURA PSADER), approbation en bureau syndical du 21 juin 2016

- o Plateforme de rénovation énergétique (123 600 euros financement Leader Département de l'Ardèche), approbation en bureau syndical du 21 juin 2016
- o Médiation artistique (19 000 euros financement DRAC, Département de l'Ardèche)
- o Equipement de la maison du Parc (17 000 euros financement Région)

Enfin, une action modifiée : le projet Forêts anciennes est inscrit dans sa globalité, sur 3 ans au lieu d'un an au budget primitif, pour correspondre au cadre des demandes de subventions européennes FEDER et son montant global est diminué de 30 000 euros.

En conclusion :

Sur le programme d'actions, les actions inscrites au budget primitif et bénéficiant de financements régionaux ont été réduites en fonctionnement de 174 165 euros et augmentées de 37 130 euros en investissement.

D'autres actions sont proposées pour un montant total de 350 676 euros suite à de nouveaux financements notamment européens (FEDER Leader).

Globalement, sur le statutaire et le programme d'actions, les décisions modificatives proposées impactent le budget total pour un montant de 181 665.07 euros en section de fonctionnement et de 123 472.73 euros en section d'investissement.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER les décisions modificatives telles que présentées,
- D'AUTORISER la Présidente à exécuter le budget tel que présenté

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT



